

Gains de l'APPA

L'APPA est fière de vous annoncer sa victoire dans le litige qui l'opposait à la CSDM concernant un changement de pratique touchant les employés en assurance-salaire. Ce changement de pratique, qui forçait la déclaration en vacances des 10 journées de fermeture obligatoire pour ces employés, avait été annoncé en octobre 2014 et appliqué durant les périodes de fermeture obligatoire estivales des années 2016 et 2017. Nous avons obtenu gain de cause en arbitrage.

L'APPA est présentement en négociation avec l'employeur pour le correctif des banques. Nous vous ferons un suivi de cette négociation dans un prochain journal.



Joyeuse Halloween!

Le terme Halloween est la contraction de l'expression anglaise « All Hallows Eve » qui signifie « la veille de tous les saints ». Son origine remonte à plus de 2500 ans sous le nom de la fête de Samain. Cette fête celte et gauloise était célébrée pour accueillir la nouvelle année mais aussi les esprits des défunts. Festin abondant, partage de l'hydromel, sacrifices rituels et entretien du feu nouveau par les druide.



Comment obtenir sa permanence

Critères à posséder obligatoirement:

Être titulaire d'un poste régulier à temps complet (75% ou 26h15 et plus).

Avoir complété 521 jours (2 années) travaillés dans un poste régulier.

Toutes les heures travaillées dans un poste régulier à temps partiel comptent pour l'obtention de la permanence. Cependant, ces heures ne seront comptabilisées qu'à l'obtention d'un poste à temps complet.



Visite syndicale dans votre lieu de travail



Vous avez des questions en lien avec vos conditions de travail ou le rôle de votre syndicat en général?

Le comité de la vie syndicale, en collaboration avec les membres du comité exécutif de l'APPA désire vous rencontrer selon vos disponibilités. Ces rencontres se dérouleront en compagnie de vos représentants syndicaux.

Par ces visites, l'APPA souhaite se rapprocher de vous, vous donner une occasion de vous exprimer et être au parfum de vos préoccupations.

Vous voulez nous recevoir? Remplissez le formulaire disponible sur notre site internet dans la section « Quoi de neuf? » et retournez-le au bureau syndical par télécopieur au 514 254-7872 ou par courriel à larchambault@appa.qc.ca

Au plaisir de vous rencontrer!

Vulgarisons les étapes de comblement de poste

Vous trouverez, dans ce texte, les habituelles étapes de comblements de postes. Nous ne rentrerons pas dans les détails les plus particuliers et les moins utilisés. Pour avoir la version de la convention collective, référez-vous aux articles 7-1.04 et 7-1.11 B) Il pour les postes réguliers et à l'article 7-1.15 pour les postes temporairement vacants, les surcroîts de travail ou les postes particuliers.

Pour un poste régulier

On s'assure qu'il n'y a pas d'employé mis en **disponibilité** ou en **protection salariale** dans la classe d'emploi du poste que l'on s'apprête à combler.

Ensuite, la commission comble le poste en choisissant parmi les personnes salariées **régulières** qui ont posé leur candidature lors de l'affichage du poste.

À défaut, la commission comble le poste en choisissant parmi les personnes salariées à **l'essai** qui ont posé leur candidature. Les personnes salariées à l'essai peuvent seulement postuler pour un poste de **la même classe d'emplois** pour lequel l'affectation constituerait une mutation impliquant un changement de réseau géographique ou une augmentation d'heures. La personne salariée à l'essai doit alors recommencer une nouvelle période d'essai dans le nouveau poste. Il n'y a aucun droit de retour, en acceptant ce nouveau poste, la personne salariée renonce automatiquement à revenir au précédent poste.

À défaut, la commission comble le poste en choisissant parmi les personnes inscrites sur la **liste de priorité d'embauche** (surnuméraires).

Si un employé salarié d'une autre accréditation salariale postule, il voit son nom placé à la fin de la liste, et ce, malgré son ancienneté qui pourrait être plus élevée.

La personne salariée doit posséder les qualifications requises et répondre aux autres exigences déterminées par la commission.

Poste temporairement vacant d'une durée préalablement déterminée de 20 semaines et plus.

En début d'année scolaire : une fois par année, avant l'entrée des élèves, la commission offre les postes temporairement vacants d'une durée préalablement déterminée de vingt (20) semaines et plus, par affichage ou lors d'une séance d'affectation, à l'ensemble des personnes salariées régulières. Cette affectation doit constituer une promotion ou une mutation impliquant une augmentation d'heures. Lors de l'affichage, si aucune personne salariée régulière n'accepte le remplacement et qu'une personne temporaire est déjà dans le remplacement, celle-ci poursuit le remplacement.

Pour un poste temporairement vacant, un surcroît de travail ou un poste particulier

En cours d'année scolaire : le poste est offert aux personnes salariées régulières pour qui cette affectation constitue soit une promotion ou une mutation impliquant une augmentation d'heures. À défaut, le poste est offert aux personnes inscrites sur la liste de priorité d'embauche par ancienneté.

Lisez bien ceci, plusieurs personnes ne sont pas au courant...

En 2015, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adhéré au regroupement d'achats de la Fédération des commissions scolaire du Québec (FCSQ) pour un programme de soutien aux employés. ProSanté a été retenu pour ce programme. Pour l'année 2017-2018, la CSDM a décidé d'augmenter le nombre de rencontres gratuites à trois rencontres par année scolaire.

Du 1er juillet au 30 juin, les employés réguliers et permanents peuvent bénéficier de trois consultations d'une heure en lien avec une problématique affectant leur vie professionnelle avec un psychologue ou un travailleur social.

Un professionnel communiquera avec vous dans un délai de 24 à 48 heures pour fixer un rendez-vous rapidement lorsque vous aurez communiqué avec eux au numéro sans frais 1 888 687-9197.

Vous avez besoin de documentation, d'information ou de faire une demande en ligne? Rendez-vous sur www.votreconseillervirtuel.ca

Identifiant : CSDM

Mot de passe : CSDM132!



Concours de logo - Comité de la vie syndicale

CONCOURS

Le logo ou logotype selon vos préférences est, selon la définition officielle, une représentation graphique qui aiderait à renforcer l'image de quelque chose, une marque, une entreprise, une équipe de sport, etc.

Depuis quelques années à l'APPA, plusieurs comités qui sont le reflet de plusieurs réalités, ont fait leur apparition. Ils sont le reflet de plusieurs réalités. En voici quelques-uns: le comité journal, le comité de la condition féminine, le comité APPAide, le comité LGBT. Certains d'entre eux ont déjà leur logo.

Le temps est venu pour le comité Vie syndicale, puisqu'il est envieux des autres comités avec leurs magnifiques logos, de faire appel à vous sous forme de concours afin de le doter également d'un logo représentant ses raisons d'être, ses valeurs, sa mission.

Ce concours vous offre la chance de gagner une carte cadeau d'une valeur de 100\$.

Grâce à ce concours, vous donnerez une image au comité et vous participerez en même temps à la vie syndicale. Pour vous donner quelques lignes directrices pour l'élaboration de ce futur logo, sachez que la mission première du comité est de créer un rapprochement entre les membres et leur syndicat et de susciter un intérêt à l'égard du syndicalisme en utilisant plusieurs plates-formes de communication, entre autres, le journal Ensemble, Facebook, le site internet, les soirées d'accueil des membres, etc.

Les participants(es) ont jusqu'au 24 novembre 2017 pour remettre leur création à larchambault@appa.qc.ca

La vie syndicale c'est vous et nous qui formons un tout: L'APPA!

Bonne chance!

Élections APPA du 5 octobre - Résultats

Le jeudi 5 octobre se déroulait l'assemblée générale annuelle des élections. Cette année, trois postes au sein du comité exécutif pour les représentants de la CSDM étaient en élection, ainsi que les trois postes au sein du comité de surveillance.

Voici les résultats:

Première vice-présidence CSDM

Denise Trudel
Technicienne en organisation scolaire
Centre Sainte-Croix
Élue par acclamation

Vice-présidence – Secteur général et adaptation scolaire

Chantal Gignac
Technicienne en administration
Bureau de la dotation
Élue

Vice-présidence – Secteur services de garde

Richard Gagnon
Éducateur en service de garde
École Élan
Élu

Comité de surveillance

Gérard Chartrand
Technicien en travaux pratiques
École secondaire Louis-Joseph-Papineau
Élu par acclamation

Lise Champagne
Technicienne en documentation
Bureau des services éducatifs complémentaires
Élue

Séraphin Alliance
Technicien en éducation spécialisée
École Irénée-Lussier
Élu



Rentrée 2017-2018 et élection des délégués

Le conseil syndical de l'APPA vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Pour la première édition du journal cette année, voici à nouveau l'article sur les délégués.

Le rôle du délégué est important et chaque milieu de travail devrait avoir le sien pour faire le pont entre vous et votre syndicat.

La déléguée, le délégué. Pourquoi ne serait-ce pas vous?

Nous savons très bien qu'un syndicat n'est pas seulement constitué de personnes élues au sein d'un exécutif ou d'un conseil syndical. La personne déléguée est essentielle, c'est une courroie de transmission de l'information qui joue un rôle important et fondamental au bon fonctionnement d'un syndicat.

La personne déléguée devient donc la référence, tant pour le syndicat que pour son milieu de travail.

Un syndicat bat au rythme de ses membres.

Maintenant, qu'en pensez-vous ? Nous avons besoin de vos opinions !

Êtes-vous d'accord avec le fait que la personne déléguée joue un rôle important au sein d'un syndicat ? Peut-être que ce rôle vous intéresse, mais que la façon de faire ne vous convient pas, qu'elle vous freine dans vos intentions d'être cette personne?

Il serait intéressant et très éducatif pour nous de savoir quelles sont vos perceptions et vos suggestions relatives au rôle de délégué. Selon vous, quelle forme devrait prendre sa structure, la fréquence des rencontres, les moyens utilisés pour la transmission d'informations et les outils mis à votre disposition ? Le lieu et le rythme des rencontres sont également des points à considérer.

Nous croyons ces questions essentielles pour que la structure des délégués soit adaptée et à l'image de nos membres afin qu'elle soit efficace et mobilisatrice.

Nous attendons vos réponses, vos suggestions, vos commentaires. Surtout, n'hésitez pas à poser les questions qui vous passent par la tête, car elles sont pertinentes et importantes pour nous.

La personne déléguée = un rôle important et essentiel.



Sondage - Aidez-nous à améliorer notre site internet

La communication avec nos membres est primordiale. De ce fait, nous voulons vous offrir le meilleur service possible et ceci, incluant les informations transmises sur notre site internet.

Nous tentons de vous offrir le plus d'informations et de mises à jour possibles et ce, régulièrement. Par contre, vous, les membres, avez certainement des idées sur ce qui pourrait vous intéresser sur notre site internet.

Nous vous demandons donc vos suggestions pour améliorer votre expérience et vos visites sur notre site internet. Il n'y a pas de mauvaise réponse. Toutes les suggestions seront évaluées sérieusement.

Exprimez-vous en répondant au sondage au www.appa.qc.ca/sondage

Merci de nous aider à mieux vous servir!



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

